

Bruxelles, le 23 octobre 2019

A l'attention des pouvoirs organisateurs
communaux et provinciaux,

Comme vous le savez, la réussite scolaire de tous les enfants passe par un partenariat constructif Parents-Ecole. Les dispositifs décrets relatifs aux Associations de Parents et au Conseil de participation, existent depuis de nombreuses années. Un décret et plusieurs circulaires invitent chaque établissement scolaire à susciter la création d'une association de parents, s'il n'en existe pas encore. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme en cours (correspondant à l'axe démocratie scolaire du Pacte pour un enseignement d'excellence), les missions et le nombre de réunions du Conseil de participation ont été renforcés. L'adhésion et le soutien des pouvoirs organisateurs dans la mise en place de ces structures est un facteur déterminant de leur réussite. C'est dans ce cadre que nous souhaitons vous rappeler que la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) est à la disposition des pouvoirs organisateurs communaux et des chefs d'établissement pour les soutenir dans l'objectif de renforcement d'un partenariat essentiel à un parcours scolaire de qualité.

La FAPEO propose de soutenir les parents et la direction de l'école dans l'organisation d'une séance d'information. Pour ce faire nous disposons d'outils à leur disposition : capsules vidéos d'information, brochure, livrets courts, permanence téléphonique.

En outre, nous accompagnons les parents dans la mise en place de la constitution de leur représentation collective (Conseil de participation, association de parents). D'une manière générale, nous insistons particulièrement sur la notion du mandat reçu par les parents de manière démocratique et sur l'importance d'un engagement collectif.

Pour votre bonne information, la FAPEO peut intervenir en cas de difficultés de communication tant au sein de l'Association de parents qu'entre l'Association de parents et le personnel éducatif, voire le pouvoir organisateur.

Convaincus de votre soutien à cet indispensable partenariat Parents-Ecole, nous vous demandons de bien vouloir transmettre ces informations aux directions d'école par les voies habituelles de communication. De plus, vous serait-il possible de mentionner la FAPEO comme lien utile <http://www.fapeo.be/> dans la page enseignement du site web de votre commune ?

Pour plus de précisions ou pour convenir d'une rencontre, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02/527.25.75 ou par e-mail aux responsables des provinces et de la région bruxelloise.

Pour la province du Brabant-Wallon : Daphné Renders brabantwallon@fapeo.be

Pour la Région Bruxelles-Capitale : Véronique de Thier bruxelles@fapeo.be

Pour la province du Hainaut : Darleen Pollet hainaut@fapeo.be

Pour la province de Liège : Mara Scandariato liege@fapeo.be

Pour la province du Luxembourg : Mara Scandariato luxembourg@fapeo.be

Pour la province Namur : Daphné Renders namur@fapeo.be

En vous remerciant vivement pour votre collaboration, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joëlle Lacroix,
Secrétaire générale

Véronique de Thier,
Responsable politique - Bruxelles